



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E134868

VALABLE JUSQU'AU

17/06/2027

ÉDITÉ LE

16/06/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/11/2013

Forme juridique : SAS

Capital : 102 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC THIONVILLE 2013B497

Siret : 799 161 625 00022

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4025335

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 6530555004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 6530555004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : ZACHA 57

31 BOULEVARD BELLEVUE  
57310 GUENANGE

Téléphone : 03 82 88 54 44

Portable : 06 84 30 27 26

Site Internet : <http://www.zacha.fr>

E-mail : [compta@groupezacha.fr](mailto:compta@groupezacha.fr)

Responsabilité légale :

M.S PERFORMANCES (819 637 570) / PINNA OLIVIER DIRECTEUR GÉNÉRAL /  
MEDJOUB SAMUEL PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 47

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m <sup>2</sup> sans surpresseur Mention RGE	20/06/2024
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	04/04/2023
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	20/06/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	04/04/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	20/06/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	20/06/2024

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.